



4052550

Dénomination : L'Immobilier Rhône Saône
n° de gestion : 2011B03802
n° d'identification : 533 442 117
n° de dépôt : A2011/024856
Date du dépôt : 20/10/2011
Pièce : décision de l'associé unique

L'Immobilier Rhône Saône
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : Espace D.M.C.I. – 4, quai des Etroits
69321 LYON CEDEX 05

533 442 117 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt neuf septembre,
A 14 heures,
Au siège social à LYON,

Le soussigné **la société J.J.T.D.**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le N° 532 102 837, représentée par son Gérant, **Monsieur Bruno VAGANAY**, associé unique de la **Société L'Immobilier Rhône Saône**, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 Euros,

Monsieur Bruno VAGANAY, gérant non associé de la société étant présent,

A pris les décisions suivantes :

- Prorogation exceptionnelle de la date de clôture du premier exercice social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de proroger la date de clôture de son premier exercice social initialement prévue le 31 Décembre 2011 au 31 Décembre 2012, et ce exceptionnellement. Ce premier exercice social aura ainsi une durée exceptionnelle de 18 mois.

DEUXIEME DECISION

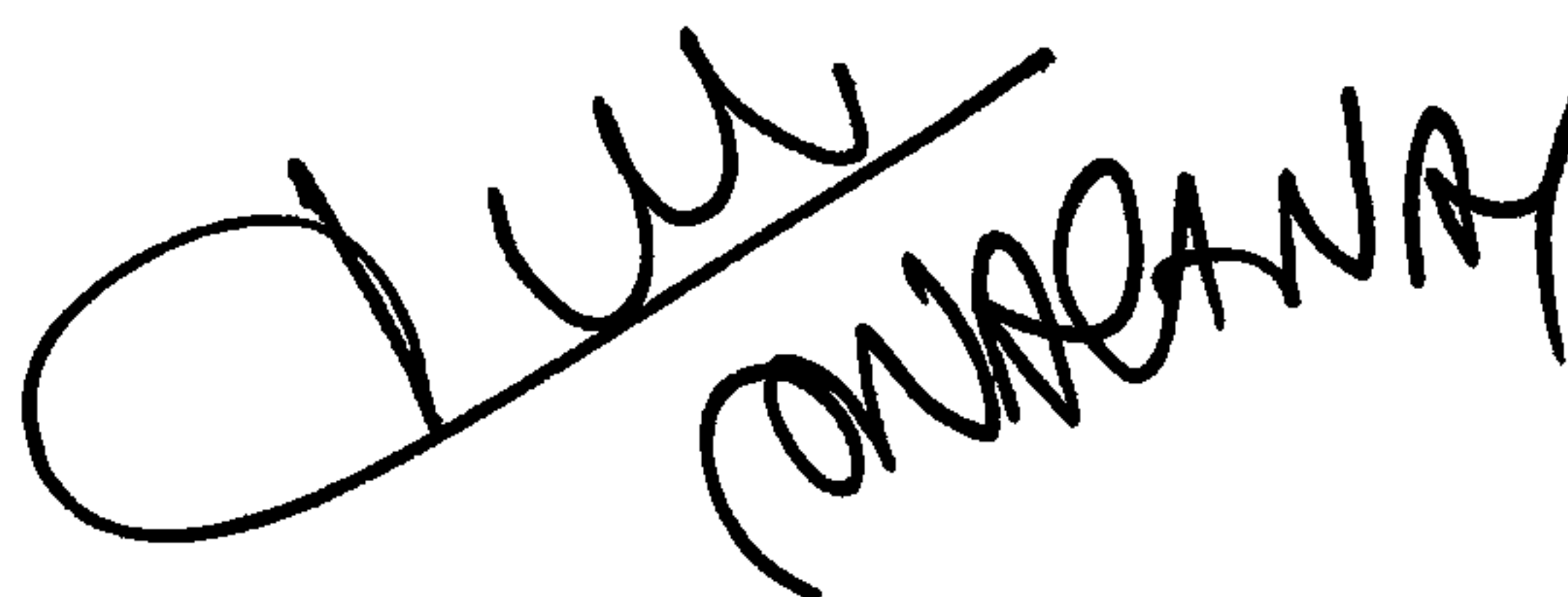
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PN

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

2

La société J.J.T.D.
Représentée par son Gérant
Monsieur Bruno VAGANAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno VAGANAY', written diagonally across the page.